

# LE MAITRE D'ADAPTATION OU MAITRE E :

- Il est **chargé des aides à dominante pédagogique** auprès des élèves qui ont pour objectifs (BO du 9/4/90)
  - La maîtrise des méthodes et techniques de travail,
  - La prise de conscience de ses progrès, connaissances et compétences. Une meilleure adaptation aux exigences de la classe. L'amélioration de sa capacité à dépasser ses difficultés.
- Il **élabore un projet de réseau** en collaboration avec les autres membres du RASED, en relation avec les projets d'écoles, et en assure la diffusion et la connaissance.
- Il **agit en relation avec les enseignants** de l'école et les autres membres du RASED.
- Il **participe**, dans la mesure du possible, à l'évaluation des élèves de l'école : passation, codage et analyse des évaluations nationales ; passation de tests spécifiques, planification des actions de remédiation...
- Il **présente des suggestions et des propositions d'aide, et participe à l'élaboration de projets pédagogiques.**
- Il **observe les élèves** individuellement ou dans la classe, selon la demande.
- Il **élabore le projet d'aide individuel** après concertation et à partir des fiches de signalement (analyse, objectifs, moyens, durée, évaluation)
- Il **rencontre les parents**, si nécessaire.
- Il **conduit des actions pédagogiques** en petits groupes et organise leur évaluation.
- Il **participe aux équipes éducatives et aux synthèses**, dans le respect de la confidentialité.
- Il **favorise** (conseils ou prise en charge) l'intégration scolaire des enfants handicapés ou malades.
- Il **peut** éventuellement **participer aux équipes techniques** des commissions de l'éducation spéciale.